

Bulletin de candidature au Conseil de développement citoyen

À renvoyer avant le vendredi 23 (candidature physique) ou dimanche 25 octobre 2026 (candidature en ligne) impérativement.



Genre ☐ Femme ☐ Homme

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse postale

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Profession

Mes centres d'intérêt *Sélectionnez au plus 3 options*

- ☐ Relations d'usage et communication auprès de la population
- ☐ Développement économique, numérique, commerce, économie touristique, économie sociale et solidaire, emploi et formation
- ☐ Habitat, urbanisme, aménagement du territoire et renouvellement urbain
- ☐ Coopération et équité territoriale
- ☐ Environnement, transition écologique et énergies renouvelables
- ☐ Vivre ensemble et solidarité (santé, sport, culture, politique de la ville, prévention de la délinquance)
- ☐ Services à la population et mobilité (assainissement, voirie, déchets)

Motivation *Pourquoi souhaitez-vous faire partie du CODEVC de la CAMVS ?*

En remplissant ce formulaire, je certifie que je ne suis pas conseiller communautaire.

Les informations recueillies via ce formulaire sont traitées par la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre (CAMVS) afin de répondre à la demande de candidature au Conseil de développement citoyen. Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire à cette gestion et ne sont accessibles qu'à des personnes habilitées. Conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de suppression ou traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@camvs.fr

Devenez membre du

Conseil de Développement Citoyen

L'Agglo relance son assemblée citoyenne.

Cette assemblée citoyenne est un conseil consultatif qui permet aux usagers de participer aux projets de la collectivité. Les citoyens peuvent également s'autosaisir de tous sujets présentant un intérêt territorial.

Jusqu'au **Vendredi 23** (candidature physique) ou **dimanche 25 octobre 2026** (candidature en ligne), vous pouvez candidater pour en devenir membre et participer à l'élaboration du projet de territoire pour le mandat 2026-2032.

Pourquoi une assemblée citoyenne ?

Pour vous donner la parole dans la prise de décisions autour des projets de votre territoire.

Quel est le rôle du Conseil de Développement Citoyen ?

D'ici le mois de mars 2027, les nouveaux élus intercommunaux vont rédiger un projet de territoire reprenant les perspectives et priorités du mandat. L'assemblée citoyenne participera à l'élaboration de ce document, mais aussi à son évaluation tout au long du mandat.

De quoi sera-t-il composé ?

De vous ! Nous recherchons des habitants du territoire souhaitant donner un peu de leur temps et être force de proposition (2 pléniers par an et quelques rencontres thématiques).



- Assainissement
- Eau
- Politique de la ville
- Prévention
- Emploi
- Développement économique
- Chasse
- Tourisme
- GEMAPI
- NPNRU
- Numerique
- Habitat
- Piscines
- Éclairage public
- Sport
- Jeunesse
- Santé
- Mobilité



Comment candidater ?

Deux solutions s'offrent à vous :

Remplir le formulaire en ligne sur agglo-maubeugevaldesambre.fr

Remplir le bulletin de candidature au verso de ce document et :

- Le renvoyer à la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre ou **1 place du Pavillon 59603 MAUBEUGE Cedex**
- Le déposer dans votre mairie